

RENEW EUROPE.

Commission LIBE

Le souci des pratiques policières violentes au cours des contestations sociales ne peut être nié ni ignoré. Renew Europe, fort de ses valeurs de paix, cohésion, prospérité et liberté, en a conscience et souhaite agir en conséquence. Plusieurs exemples de contestations violemment réprimées ont été mentionnés par la Commission, notamment suite au décès de George Floyd. Le mouvement “Black Lives Matter” qui en est dérivé, dénonçant un racisme systémique, structurel et institutionnalisé que le RE reconnaît et condamne, fut parfois l’objet de répressions sévères, ici, en Europe. Ceci n’est pas acceptable dans une Union Européenne qui promeut la liberté d’expression et la diversité.

L’Union qui condamne politiquement ces agissements, demeure à ce jour spectatrice de leur perpétuation qui s’est même accrue dans certains États membres au cours de la pandémie de Covid-19. Ainsi le RE salue l’initiative de la Commission ainsi que le rapport qui en découle portant sur la réforme transparente et systémique des pratiques policières lors de contestations sociales.

Le RE reconnaît qu’il est nécessaire d’encadrer à la fois les pratiques policières afin d’éviter tout débordement illégitime, mais également l’ensemble des autres acteurs engagés dans de tels mouvements sociaux.

Toute intervention policière ne réunissant pas les caractères de légalité, proportionnalité et nécessité doit être condamnée dans une optique de rétablissement de la confiance entre la police et la société.

Il faut également établir des lignes directrices applicables aux journalistes, secouristes de rue et manifestants, en prenant bien compte la disparité contenue dans cette dernière catégorie. En effet, certains manifestants sont plus fragiles, en particulier les mineurs, tandis que d’autres doivent être plus strictement encadrés lorsqu’ils tombent dans la catégorie des dits “casseurs”.

L’ensemble des acteurs impliqués dans les contestations sociales doivent être intégrés à cette réforme plus que nécessaire afin de garantir leur sécurité ainsi que la liberté d’expression et de réunion. L’enjeu ici est d’inhiber les risques de confrontations dès la mise en place des contestations sociales et de contrôler ces dernières lorsqu’elles sont inévitables.